



Ville de  
**Kingersheim**

## **COMMUNE DE KINGERSHEIM**

### **DOSSIER D'INFORMATION CONCERNANT LA MODIFICATION ET L'INSTALLATION D'ANTENNES SITE CHATEAU D'EAU**

Conformément à la loi n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, ORANGE vient de transmettre à la municipalité le Dossier d'Information relatif à leur projet de modification de leurs antennes installées sur le château d'eau, Faubourg de Mulhouse à Kingersheim.

Ce dossier est mis à la disposition du public

- sous format papier consultable auprès du service urbanisme (RDC du bâtiment B de la mairie) pendant les heures d'ouverture au public (lundi, mercredi et jeudi entre 8h et 12h et entre 13h30 et 16h30, la journée du mardi et le vendredi après-midi, sur RDV uniquement)
- sur le site internet de la ville [www.ville-kingersheim.fr](http://www.ville-kingersheim.fr) sous rubrique « Enquêtes publiques »